



COMPTE-RENDU DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
du 18 février 2014  
Commune de Crépey

Présents : 09 - Votants : 10 (sur dix conseillers)

**Demande de réserve parlementaire (Réunion d'urgence du 27/01/14)**

Le Conseil Municipal sollicite de M. Daniel REINER, au Sénat, une subvention au titre de la réserve parlementaire pour le projet de réfection du mur de soutènement de la rue des Grandes Vignes pour un montant de 11 439,60 € TTC pour les travaux à réaliser en 2014, confirme que ce projet n'a fait l'objet d'aucun commencement de travaux, s'engage à inscrire ces dépenses en section d'investissement du budget, à assurer le financement complémentaire à l'intervention du Sénat et à maintenir l'ouvrage subventionné en bon état d'entretien,

**ONF : programme de travaux 2014**

Le Conseil Municipal accepte le programme de travaux 2014 ci-dessous.

Travaux retenus	Descriptif des travaux	Inv. Fonct	Quantité	Localisation	Montant HT
	<b>Travaux sylvicoles n°1</b> Cloisonnement d'exploitation : ouverture mécanisée Cloisonnement d'exploitation : entretien mécanisé <b>Sous-Total</b>	I	12,44 km 12,29 km	Parcelles 10.a1, 26, 11.a1, 11.i1. Parcelles 18.t, 40.	5 772,16 € 1 843,50 € <b>7 615,66 € HT</b>
	<b>Travaux sylvicoles n° 2</b> Forfait plantation : préparation du sol, plants, protections gibier, mise en place <b>Sous-Total</b>	I	116,00 PL	Parcelles 13 et 42	1 535,50 € <b>1 535,50 €</b>
	<b>Travaux de maintenance :</b> Réseau de desserte : entretien des lisières <b>Sous-Total</b>	F	1,94 km	RF du Charmé	1 225,00 € <b>1 225,00 €</b>
	<b>Travaux sylvicoles n° 3</b> Ouverture de cloisonnements Assistance technique à donneur d'ordre <b>Sous-Total</b>	F F	4,95 km	Parcelle 12t et 12 a1	4 497,00 € 1 203,00 € <b>5 700,00 €</b>
	Investissement	HT		9 151,16 €	
	Fonctionnement	HT		6 925,00 €	
	<b>Totaux</b>			<b>HT</b>	<b>16 076,16 €</b>

**Tarif de remboursement des photocopies.**

Le Conseil Municipal décide d'un tarif de 0,020 € pour l'année 2014 des photocopies réalisées par le Foyer Rural

**Vente d'un terrain.**

Le Conseil Municipal décide d'un montant de vente de 3960,40 € pour la parcelle ZV 42 à CLESURE et autorise Madame le Maire à signer l'acte de vente de cette parcelle devant notaire. Cette parcelle accueille la station d'épuration de Crépey et doit être vendue au Syndicat des Côtes de Saint Amon, en charge de l'assainissement de la commune. La parcelle a été estimée par le service des domaines au montant de 0,40 € le m<sup>2</sup>. Elle contient 99,01 ares soit 9 901 m<sup>2</sup> ce qui fait un montant exact de 3 960,40 €.

**Projet d'achat d'une parcelle de bois**

Le Conseil Municipal décide d'un montant d'achat hors frais de 1 750 € pour la parcelle ZW 54 au Bois des Côtes, d'une superficie de 1 ha 6030 et autorise Madame le Maire à signer l'acte d'achat de cette parcelle devant notaire.

**Subventions de fonctionnement à verser en 2014**

Le Conseil Municipal décide de verser les subventions suivantes et décide de mettre au budget la somme de 10 000 € au compte subvention 6574.

Compte	Association/personne privée	Montant en €
6574	Périscolaire des Petits Princes	8 000 €
6574	Act Radio Déclic	40 €
6574	ADMR La Bouvade	100 €
6574	Amicale Saint Anne	410 €
6574	Association sportive Entente Sud	100 €
6574	Familles Rurales Ciel	150 €
6574	Foyer rural de la Haye	480 €
6574	Les Restaurants du Cœur	100 €
6574	MJC Vézélise	50 €
6574	Par Hand	100 €
6574	Association des donneurs de sang de Colombey-les-Belles	50 €
6574	ADAPA de Meurthe et Moselle	100 €
6574	Association Equipage	100 €
6228	BAUDRY Pierre-Emmanuel – aide au piégeage	50 €
6228	MICHEL FRANCOIS - aide au piégeage	50 €
6228	VAUTRIN STEPHANE - aide au piégeage	50 €
6228	JENIN Bernard - Marquage du bois	150 €
6228	ABRAHAM Francis - Surveillance Eau	150 €
6228	RENAUD Hervé - Marquage du bois - Surveillance Eau	350 €
	<b>Totaux</b>	<b>10 580 €</b>
	<b>Dont subventions aux associations</b>	<b>9 780 €</b>

### **Taux des 3 taxes**

Le Conseil Municipal décide de maintenir les taux 2013 pour l'année 2014:

- un taux de 5,67 % pour la taxe d'habitation
- un taux de 6,70 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties
- un taux de 13,39 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties

### **Adhésion à l'Établissement Public à caractère Administratif MMD54**

L'ATESAT, prestation de la DDT s'arrête fin 2013. Le Conseil Général a approuvé la création d'une plateforme d'ingénierie territoriale appelée MMD 54. Cette agence est chargée d'apporter aux collectivités territoriales du département une assistance d'ordre technique, juridique ou financière.

Le Conseil Municipal décide d'adhérer à l'établissement public administratif (EPA) nommé MMD 54, approuve ses statuts, décide de reporter le choix du représentant titulaire et suppléant après les élections municipales de mars 2014 et approuve le versement de la cotisation annuelle correspondante.

### **Questions diverses**

#### **Nouvelles circonscriptions électorales**

Le redécoupage cantonal est en cours de réalisation. Le projet, pour la Meurthe et Moselle, est de passer de 44 cantons à 23 cantons. La commune de Crépey serait rattachée au Canton de Vézélise élargi à 98 communes.

#### **Remerciements**

Nous avons reçu les remerciements de l'ADAPA et du Foyer rural de la Haire pour la subvention de fonctionnement versée en 2013.

Sur le précédent compte rendu (09/01/2014), il fallait lire : « nous avons reçu les remerciements de M. et Mme Paul Fontaine pour le colis de Noël » et non de M. et Mme Pascal Fontaine.

## **INFORMATION POPULATION**

### **Travaux de façade et de toiture**

Nous rappelons que tous les travaux de réfection de façade ou toiture nécessitent une déclaration préalable à déposer en mairie un mois avant le début des travaux au minimum. Le modèle de déclaration en mairie ou sur le site [service-public.fr](http://service-public.fr), rubrique : Logement → Urbanisme → Autorisations d'urbanisme → Déclaration préalable de travaux → Formulaire CERFA 13703\*3.